



Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
MAGGIE DE BLOCK

INAMI  
Commission de remboursement des implants et  
dispositifs médicaux invasifs  
Avenue de Tervuren 211  
1150 BRUXELLES

<b>Votre référence</b>	<b>Notre référence</b> MDB/AC/000448-0	<b>Annexe(s)</b>
<b>Dossier traité par</b> AC	<b>Contact via</b>	<b>Date</b> Bruxelles, le

**Objet: Mesures d'assainissement 2015 pour le secteur implants et dispositifs médicaux invasifs - Synthèse**

**Annexe: Aperçu et explication des mesures d'assainissement 2015**

Madame, Monsieur,

Le gouvernement a demandé à la Commission de remboursement des implants et dispositifs médicaux invasifs d'examiner comment réduire non seulement la base de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs, mais aussi le volume afin de dégager une économie structurelle pour l'assurance maladie de 25 millions € sur une base annuelle (18,75 millions € en 2015 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril). Par ailleurs, il a également été précisé qu'il serait veillé à l'évolution de la part personnelle du patient.

Le 18 décembre 2014, la Commission a formulé des propositions d'assainissement dans le délai imparti. Une grande partie des économies se concentrent sur les implants et les dispositifs médicaux qui se caractérisent par un volume élevé.

L'intervention de l'assurance a été réduite, mais permet toujours l'utilisation des dispositifs. Absolument aucune mesure n'a un impact sur le patient étant donné qu'il s'agit généralement d'interventions forfaitaires. Nous nous attendons à une économie non négligeable pour le patient lui-même en raison de la réduction de sa part pour certains dispositifs.

Néanmoins, nous aimerions indiquer clairement que les baisses de prix s'inscrivent dans un contexte plus vaste de maîtrise des volumes et d'une utilisation de ces implants ciblée sur l'aspect qualitatif.

En outre, des mesures structurelles seront élaborées pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Ces mesures donneront lieu à une affectation efficace des ressources et à une maîtrise des volumes. Dès lors, il importe de sensibiliser les acteurs qui ont une influence sur l'utilisation rationnelle de ces dispositifs.

Le groupe de travail qui va assumer cette tâche sera composé de membres du Conseil technique médical et de la Commission de remboursement des implants et dispositifs médicaux invasifs et pourra ensuite inviter les acteurs concernés. La priorité sera donnée à cet aspect.

Cellule stratégique de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Finance Tower / Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175 / B-1000 Bruxelles / Belgique  
tél. +32 2 528 69 00 / info.maggiedeblock@minsoc.fed.be

.be

Dans le courant de l'année 2015, je commencerai à élaborer un pacte de stabilité pour le reste de la législature, conjointement avec l'industrie. Un trajet budgétaire durable et l'accès à l'innovation seront particulièrement prioritaires dans ce cadre. Je compte sur la collaboration constructive de tous les acteurs concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

  
Maggie De Block



**Annexe: Aperçu et explication des économies mesures d'assainissement 2015**

	Domaine	Motivation	Économie
1	Implants de colonne vertébrale	Le grand nombre d'interventions du dos en Belgique est souligné depuis des années (augmentation de 40% au cours des 10 dernières années). Celles-ci seraient plus nombreuses que dans les pays voisins. En comparant les prix belges et français, une marge permettant de réduire les prix de certains produits est apparue. Cette économie est réalisée principalement par l'introduction de forfaits afin de responsabiliser essentiellement les hôpitaux et les médecins pratiquant les implantations tout en protégeant au maximum les patients.	9.892.658,37 €
2	Matériel utilisé en kyphoplastie	Le remboursement du matériel utilisé pour la kyphoplastie est réduit à 0 en attente des résultats du rapport KCE traitant ce sujet. S'il s'avère qu'une efficacité est démontrée pour certaines indications, un remboursement spécifique pourrait être prévu.	3.629.397,54 €
3	Cranioplastie sur mesure	Il existe aujourd'hui de plus en plus de fabricants d'implants de cranioplastie sur mesure, avec pour conséquence que les prix sur le terrain sont souvent de loin inférieurs au montant forfaitaire initialement prévu. Dès lors, ceci permet une diminution du forfait de 27,2%.	117.478,17 €
4	Stents coronaires		
5	Dilatation coronaire	Compte tenu des prix appliqués sur le terrain, une diminution de la base forfaitaire de 12,5% est possible.	6.704.572,37 €
6	Cathéters d'ablation	Ces 5 dernières années, les dépenses (et, par conséquent, le nombre d'interventions) ont plus que doublé. De part cette forte augmentation de volume, une diminution du remboursement de cette prestation de 5% a été appliquée.	1.116.650,04 €
7	Mèches vaginales	Selon différentes analyses, des réserves ont été récemment formulées à propos de l'utilisation des filets vaginaux principalement durant des opérations de <i>prolaps</i> . En attente d'avis scientifique garantissant la sécurité du patient, le remboursement des filets vaginaux pour cette indication est réduit à 0. Cela a pour objectif de défavoriser les mauvaises utilisations de ces techniques dans l'attente de preuves (scientifiques) supplémentaires ainsi que de discussions d'experts qui permettraient de formuler une proposition plus nuancée et plus équilibrée.	2.395.766,06 €
8	Endoprothèses	Les remboursements en Belgique sont en général plus élevés que ceux effectués en France. Dès lors, ceci permet une diminution de la base de remboursement de ces prestations de 7,5%. Ceci fait partie d'un contexte plus large de gestion des volumes et d'un usage qualitatif de ces implants. C'est pourquoi les résultats du registre Qermid seront examinés dans ce cadre, conjointement avec la commission <i>peer review</i> .	982.567,92 €
9	Neurostimulateur	En Belgique, les règles actuelles concernant le remboursement des neurostimulateurs sont actuellement assez vagues. On déplore souvent un manque de cohérence entre les données probantes disponibles et les indications reconnues. De plus, le volume d'utilisation de neuromodulation en Belgique est significativement plus élevé que dans les pays voisins. Le rapport 189 du KCE a émis des recommandations pour réduire ces volumes et plus spécifiquement pour mieux formuler l'indication et fonctionner dans un contexte multidisciplinaire.	703.866,52 €
<b>Total sur une base annuelle</b>			<b>25.542.956,99 €</b>